

# INFO-LETTRE / NEWSLETTER

**S.Y.N.A.P**

**SYNDICAT NATIONAL DES  
AMBULANCIERS PRIVÉS**



[syndicsynap.fr](http://syndicsynap.fr)



[synap\\_officiel](https://www.instagram.com/synap_officiel)



[Groupe SYNAP](https://www.facebook.com/GroupeSYNAP)



[@synap\\_officiel](https://twitter.com/@synap_officiel)



**ITEM 1**

**L'ouverture du site web de SYNAP**

**ITEM 2**

**L'étude SYNAP**

**ITEM 3**

**La lettre du secrétaire général  
Yves Mertz**

# Enfin notre site internet est arrivé !

Nous sommes heureux de vous présenter notre site internet [www.syndicsynap.fr](http://www.syndicsynap.fr) dont nous espérons qu'il vous satisfera pleinement. Il sera bien entendu en constante amélioration. Ce site est conçu pour nos adhérents avec l'accès aux services qui leurs sont dédiés ainsi que les non adhérents avec des fonctions simplifiées pour adhérer avec plus de simplicité et plus de choix.

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques par le biais du formulaire de contact. En espérant que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer avec nous, nous vous souhaitons une bonne découverte du site.

Merci



[www.syndicsynap.fr](http://www.syndicsynap.fr)

## APPEL D'OFFRE

Nous avons besoin de vous ! Le syndicat évolue et nous avons besoin de bras pour gérer et développer le SYNAP.

- Une ou plusieurs personnes pour la rédaction d'articles en lien sur la profession. Ces articles peuvent porter sur la réglementation, sur l'actualité liée au métier, sur la formation, sur l'évolution de la profession, tout ce qui vous semblera pertinent...



Vous êtes intéressé ? n'hésitez pas à nous contacter

[synap.sadjoin@gmail.com](mailto:synap.sadjoin@gmail.com)



Nous rappelons que l'étude porte sur la mise en avant des difficultés pour les ambulanciers de prendre correctement leurs pauses, repos et pauses repas. Des pauses qui n'ont pas l'allure de repos et qui pourtant sont retirées de notre salaire.

Cette étude découle d'une négociation avec le cabinet du ministre de la santé et sera l'une des pièces de notre dossier à présenter au ministère dont nous vous invitons à participer en masse.

Vous êtes nombreux à participer à l'étude et nous vous en remercions beaucoup.

N'oubliez pas qu'elle restera ouverte jusqu'au 15 Avril 2023. Nous attendons une lourde participation ou re-participation. Vous pouvez personnellement refaire l'enquête autant de fois que vous le souhaitez du moment que vous traitez de semaines différentes. N'hésitez pas à en faire part autour de vous.

Bientôt de nouveaux thèmes seront abordés:

- étude sur la mise en place d'une VAE pour l'Auxiliaire afin d'obtenir le diplôme d'état,
- étude sur les risques de la suppression du permis probatoire pour se former ou pratiquer le métier.

L'avis du plus grand nombre est encore une fois primordial.

QR Code  
du formulaire



# LA LETTRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL M. Yves MERTZ

Chers collègues.

En ce mois de mars, je suis heureux que notre site web soit en ligne. Un grand merci à Miguel qui a beaucoup œuvré. Ce nouvel outil permettra à chacun de trouver les informations utiles ainsi que la convention collective et ses avenants. Nous en sommes au début, il y aura dans le temps des améliorations et du contenu supplémentaire. Le site permet aussi de faciliter les nouvelles adhésions.

Ces dernières semaines de nouveaux adhérents nous ont rejoint. Au fur et à mesure du temps, les membres du groupe Facebook ont pu constater que nous n'avons pas changé de fusil d'épaule. Nous continuerons à privilégier le dialogue. Notre première réunion du 31 janvier dernier avec le ministère de la santé et la confiance qui nous a été donnée le prouve bien. En effet, depuis cette date nous travaillons en collaboration avec le ministère. Ne voulant pas faire de comparaison, il est bon de retenir que beaucoup de branches syndicales ont écrit au ministère de la santé suite à note de décembre concernant l'utilisation de 2 auxiliaires pour la période de janvier. Nous avons été les seuls à être reçus. Au vu de notre jeunesse, je prends ça comme une marque de respect que je ne compte pas perdre.

Au moment où je m'adresse à vous, une information est survenue pour bousculer le programme. L'annulation de la période probatoire du permis de conduire. Je me suis déjà exprimé sur le sujet. Et je continue à être opposé à cette réforme.

# SYNAP



Dans un court temps je prendrai attache avec notre interlocuteur du ministère de la santé pour en parler. Je rappelle que pour le moment, aucun décret n'est établi. Soyez rassuré que nous ne laisserons pas les syndicats patronaux faire leur mayonnaise.

Pour une légitimité et une force de proposition, il n'est pas nécessaire d'être représentatif. Certes, dans le cadre du CSE il existe une ancienneté à avoir dans l'entreprise. Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir un syndicat unique totalement dédié à notre profession.

Ne laissons pas passer cette chance. Faites en sorte que votre syndicat soit un poids dans la balance.

Se syndiquer ne veut pas dire attaquer automatiquement son employeur, c'est juste se protéger avant le probable problème. Bien souvent on attend d'avoir un souci pour se tourner vers un syndicat, et souvent il est trop tard. Se syndiquer c'est aussi se tenir informé, s'entraider et être aidé.

Parlez en autour de vous, si chaque adhérent arrive à en parler à un ou deux collègues de son entreprise ou d'une autre cela nous donnera plus de poids.

Secrétaire général  
au national

M. Yves Mertz



Pendant trop longtemps les grandes fédérations syndicales nous ont fait croire que si vous n'êtes pas représentatif vous ne pouvez rien faire. Ce genre de phrase je l'ai que trop entendu au moment de créer SYNAP. Aujourd'hui je me réjouis de leurs dire « qui avait rendez vous le 31 janvier ? » à oui, « pas vous pardon ».

La négociation du taux horaire m'a souvent été demandée. Il faut bien comprendre qu'une telle négociation est un long bras de fer, compliqué et semé d'embûches. Je n'abandonne pas de faire augmenter le taux. Mais pour l'instant ce qui me semble le plus rapide et le plus justifiable, et de faire respecter les taux des repas, de stopper la découpe de votre temps de travail et bien d'autres points qui représentent pour beaucoup une perte de 20% sur votre salaire en dehors de la négociation du taux horaire. Récupérons déjà cela et en même temps préparons le terrain du taux horaire.

Le bureau national de SYNAP a mis en place des adresses mails ainsi que de nombreux moyens pour garder le contact avec nos adhérents ce qui fait aussi notre force. Je le concède, la mise en place de tout cela s'est faite dans la douleur du temps. Ce qui a fait que j'ai pris personnellement du retard dans certaines demandes, ce qui devrait se résorber dans les jours à venir.

Secrétaire général M Yves Mertz



**SYNAP VOUS SOUHAITE À TOUS UN TRÈS BON MOIS DE MARS.**

